## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE MRC DE D'AUTRAY

### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL 2019**

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle municipale le 24 avril 2019 à 19 h 30, à laquelle étaient présents Madame et Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Cécile Gauthier, Alain Dubois, Denis Prescott, Jacques Martial, Daniel Rocheleau, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, mairesse.

Hélène Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

Madame la mairesse Francine Bergeron déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

### LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR QUI SE LIT COMME SUIT :

- 1. Méditation;
- 2. Lecture de l'avis de convocation;
- 3. Adoption de l'ordre du jour;
- 4. Déclaration de l'état d'urgence local;
- 5. Période de questions;
- 6. Clôture et levée de la séance;
- 7. Méditation.

# 158-04-2019 <u>ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU</u> JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau Et résolu

**Que** soient et sont adoptés l'avis de convocation et l'ordre du jour tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## 159-04-2019 <u>DÉCLARATION DE L'ÉTAT D'URGENCE LOCAL</u>

**Attendu que** la municipalité de Mandeville a dû intervenir en urgence pour des inondations sur son territoire;

**Attendu que** madame Francine Bergeron, mairesse doit décréter l'état d'urgence dans le but de protéger la vie, la santé et l'intégrité des personnes habitant le territoire concerné;

**Attendu qu**'un rapport est déposé suite aux interventions pendant les mesures d'urgence;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Madame Cécile Gauthier

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier **Et résolu** 

**Que** la municipalité de Mandeville entérine l'état d'urgence décrété par la mairesse en date du 22 avril 2019 et valable pour quarante-huit heures, investi des pouvoirs édictés par la Loi sur la sécurité civile, L.R.Q. c. S-2.3, en vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 43 de ladite loi et accepte le rapport détaillé de la situation d'urgence tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

160-04-2019 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois Appuyée par le conseiller Monsieur Denis Prescott Et résolu

Que la séance soit et est levée à 9 h 35.

Adoptée à l'unanimité.

MÉDITATION	
***********	******************
Francine Bergeron	 Hélène Plourde
Mairesse	Directrice générale et
	Secrétaire-trésorière